



Délibération du Conseil d'administration

Séance du 8 octobre 2026

Présents

MM. Jean-Paul PAVILLON, Vincent GUIBERT, Olivier CAILLE et Mmes Chloë FAOUZI, Stéphanie DEGAS, Florence RAYMOND AUGIER, représentants le conseil municipal.
Mmes Maryse MESLET, Chantal SCHWARTZ, Karine VOLCLAIR, Martine SCOTTO DI VETTIMO, Maryse COUDRAIS, Marie-Chantal GUILLOT, Laurence HILLEREAU, représentants les associations.

Absent excusé ayant donné pouvoir

Absentes excusées

Mme Dominique DANILO
Mme Shainon PLASSON

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôle,
Mme Fanély MIARA PARNISARI, responsable de la Résidence Autonomie et des animations aînés,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé.

Convocation adressée le 2 octobre 2026, CASF, article R123-16

POINT N°2 – PROJET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Monsieur Vincent GUIBERT, Vice-Président, expose :

L'illettrisme désigne la situation de personnes de plus de 16 ans qui ont appris les bases à l'école (scolarisation en langue française) mais ont perdu ou n'ont pas consolidé ces compétences : elles ont de grandes difficultés pour lire, écrire et compter, dans des situations simples de la vie quotidienne, ce qui nuit à leur autonomie. Cette difficulté est amplifiée par les usages numériques.

Au plan national, 4% de la population de 18-64 ans est concerné. Une partie d'entre elles est en emploi. Le repérage des situations d'illettrisme est souvent difficile car les personnes ont des stratégies de contournement pour masquer leurs difficultés.

L'IFRAESS et son Centre de Ressources Illettrisme déploie sur Angers Loire Métropole une stratégie de lutte contre l'illettrisme se déclinant en plusieurs axes :

- Mettre en œuvre un programme de sensibilisation des professionnels en contact avec les publics, pouvant déboucher sur une charte de bonnes pratiques
- Proposer des accompagnements en semi-collectif des publics illettrés des Ponts-de-Cé, en proximité.

- Eventuellement sensibiliser la population, également dans une logique de recrutement de bénévoles.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil d'administration décide :

Article 1 - D'engager un projet global autour de l'illettrisme, incluant une démarche de sensibilisation/aide aux repérages et des ateliers semi-individuels « au fil des mots » pour les personnes concernées par des difficultés quant aux savoirs de base (Lire, Ecrire, Compter).

Article 2 - D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire au déploiement du projet.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

